



# *RÈGLEMENT*

**COUPE DE  
FRANCE**



*2023-2024*

# SOMMAIRE

1.	Objet .....	3
2.	Calendrier.....	3
3.	Catégories d'âges.....	3
4.	Participation .....	3
5.	Engagements.....	5
6.	Programme sportif .....	6
7.	Matériel.....	7
8.	Port des maillots .....	7
9.	Attribution des dossards.....	7
10.	Attribution ordre de départ .....	8
11.	Validation et ouverture du circuit .....	10
12.	Attribution des boxes de dépannage .....	11
13.	Appel des coureurs .....	11
14.	Règle des 80% et coureurs doublés .....	11
15.	Cérémonies protocolaires .....	12
16.	Classement de la Coupe de France .....	12
17.	Attribution des points UCI .....	13
18.	Publication des résultats .....	13
19.	Prix coureurs .....	13
20.	Qualifications aux Championnats de France .....	14
21.	Ordre des Comités Régionaux .....	14

## 1. OBJET

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la « **COUPE DE FRANCE DE CYCLO-CROSS** ». Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves (*six manches pour les catégories U19, U23 et Elite et trois manches pour les catégories U17 et Masters*) à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

## 2. CALENDRIER

- 2.1 La Coupe de France de Cyclo-cross 2023-2024 se compose de 3 week-ends inscrits au calendrier UCI en classe 2. Ceux-ci auront lieu suivant le calendrier ci-après et concernent toutes les catégories d'âges selon le programme sportif :

Dates	Lieux
21 et 22 octobre 2023	Quelneuc-Carentoir (Bretagne)
11 et 12 novembre 2023	Albi (Occitanie)
9 et 10 décembre 2023	Flamanville (Normandie)

## 3. CATEGORIES D'AGES

- 3.1 La Coupe de France de Cyclo-cross regroupe plusieurs épreuves réservées aux catégories d'âges ci-après :

Catégories	Âges (en 2024)
U17 (Filles et Garçons)	15-16 ans : Né(e)s en 2008 et 2009
U19 (Femmes et Hommes)	17-18 ans : Né(e)s en 2006 et 2007
U23 Hommes	19-22 ans : Nés en 2002, 2003, 2004 et 2005
Elite & U23 Femmes	19 ans et + : Nées en 2005 et avant
Elite Hommes	23 ans et + : Nés en 2001 et avant *
Masters Femmes	35 ans et + : nées en 1989 et avant
Masters Hommes 1 à 3	35 – 49 ans : Nés entre 1975 et 1989
Masters Hommes 4 à 8	50 ans et + : Nés en 1974 et avant

\* Les coureurs Hommes de moins de 23 ans (nés en 2002, 2003, 2004 et 2005) appartenant à une équipe reconnue par l'UCI pourront faire le choix de participer à la Coupe de France Elite Hommes (voir article 4.3.2).

- 3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

## 4. PARTICIPATION

- 4.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.
- 4.2 Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

Type Course	Type Licence requis
U17 (Filles et Garçons)	Licences : U17 (selon quotas voir article 4.3.1)
U19 (Femmes et Hommes)	Licences : Elite ; Open ; Access
U23 Hommes	Licences : Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2 (critères spécifiques voir article 4.3.2)
Elite & U23 Femmes	Licences : Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2
Elite Hommes	Licences : Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2 (critères spécifiques voir article 4.3.2)
Master Hommes et Femmes	Licences : Elite ; Open ; Access (critères spécifiques voir article 4.3.3)

#### 4.3 Les critères spécifiques permettant l'inscription et la participation aux différentes épreuves sont :

##### 4.3.1 *Epreuves U17 Garçons et U17 Filles*

Participation selon sélection des Comités Régionaux.

Comités Régionaux	Quota U17 Filles	Quota U17 Garçons
<b>Inter Région Nord-Est</b>	<b>26</b>	<b>57</b>
Hauts-de-France	... *	... *
Ile-de-France	... *	... *
Grand Est	... *	... *
Bourgogne-Franche-Comté	... *	... *
<b>Inter Région Sud-Est</b>	<b>16</b>	<b>24</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	... *	... *
Région Sud	... *	... *
<b>Inter Région Sud-Ouest</b>	<b>12</b>	<b>21</b>
Nouvelle-Aquitaine	... *	... *
Occitanie	... *	... *
<b>Inter Région Nord-Ouest</b>	<b>34</b>	<b>50</b>
Pays de la Loire	... *	... *
Centre-Val de Loire	... *	... *
Bretagne	... *	... *
Normandie	... *	... *
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>152</b>

\* Les quotas par Comité Régional sont définis à l'issue des inter-région Cyclo-cross qui se déroule le 1er octobre 2023. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross U17.

##### 4.3.2 *Epreuves U23 Hommes / Elite Hommes*

Les coureurs de moins de 23 ans appartenant à une équipe reconnue par l'UCI pourront faire le choix de participer à la Coupe de France Elite Homme. Une demande devra être faite 15 jours avant la première manche de la Coupe de France, soit le 6 octobre 2023 au plus tard, à la Direction Technique Nationale ([f.trarieux@ffc.fr](mailto:f.trarieux@ffc.fr)). Le choix sera définitif pour l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Le jour des épreuves d'une Coupe de France Cyclo-cross, aucun coureur Elite Professionnel et Elite ne pourra participer à une épreuve de cyclo-cross dans le comité régional ou à moins de 150 km de cette Coupe de France.

#### 4.3.3 *Epreuves Masters Hommes et Femmes*

Les coureurs membres d'un groupe sportif enregistré à l'UCI et/ou tout coureur classé avec au moins 100 points au classement individuel cyclo-cross UCI publié après la première épreuve de la coupe du monde cyclo-cross UCI de la saison en cours ne peuvent pas y participer.

Chaque coureur peut faire le choix de participer à l'épreuve Master et/ou Elite lors de chaque week-end de Coupe de France

Les épreuves sont regroupées par âge (voir chapitre 3) et un classement scratch unique par épreuve sera établi.

#### 4.4 Équipes reconnues par l'UCI

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective :

- Équipes cyclo-cross UCI et équipes professionnelles cyclo-cross UCI comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross
- Équipes route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur route, du règlement UCI ;
- Équipes Mountain Bike UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI.

#### 4.5 Équipes reconnues par la FFC

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux structures labellisées cyclo-cross sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective.

## 5. ENGAGEMENTS

---

#### 5.1 Les montants des engagements par participant et par épreuve sont les suivants :

- U17 : 13,00 €
- U19 à Elite : 16,00 €
- Masters : 21,00 €

#### 5.2 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription ([www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) rubrique « Engagements Cyclo-cross »).

Les inscriptions en ligne seront closes le lundi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne, une deuxième période d'inscription « en retard » est ouverte jusqu'au mercredi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées du double par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Cet engagement tardif n'aura pas d'incidence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.

Aucun engagement sur place n'est possible.

#### 5.3 Entités engageantes

- U17 : engagement par les Comités Régionaux.
- U19 à Masters : engagement par les clubs, les Comités Départementaux, les Comités Régionaux, les Teams Cyclo-cross FFC ou les équipes reconnues par l'UCI.

Les coureurs étrangers devront s'engager individuellement en ligne sur la plateforme d'inscription ([www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) rubrique « Engagements Cyclo-cross »).

#### 5.4 Accréditations

Pour tout engagement effectué, seront délivrées :

- 1 accréditation pour un assistant départ / arrivée sans accès au poste de dépannage
- 1 accréditation pour un assistant mécanicien avec accès au poste de dépannage
- Le coureur devra utiliser son dossard pour accéder au site d'organisation
- 1 pass parking par coureur individuel

#### 5.5 Transpondeurs

Si un coureur n'a pas rendu ou a perdu son transpondeur, le prestataire informatique de la FFC transmettra une facture de 60,00 € TTC par transpondeur manquant à la structure engageante du coureur.

## 6. PROGRAMME SPORTIF

### 6.1 Le programme sportif des manches de Coupe de France par week-end est le suivant :

#### vendredi

13:30	14:30	Validation du circuit par le Président du jury
14:00	18:30	Confirmation des coureurs, accréditations
14:30	17:00	Entraînement officiel

#### samedi

Début	Fin	Epreuve
8:00	10:00	Confirmation des coureurs, accréditations
8:00	8:45	Entraînement officiel

Masters Hommes		
8:45	9:00	Appel
9:00	9:50	Epreuve Masters Hommes 1 à 3 (35-49 ans)
9:01	9:41	Epreuve Masters Hommes 4 à 8 (50 ans et +)

U19 Femmes et Masters Femmes		
10:00	10:10	Appel
10:10	10:50	Epreuve U19 Femmes
10:11	10:41	Epreuve Masters Femmes 1 à 8 (35 ans et +)

U19 Hommes		
11:00	11:15	Appel
11:15	11:55	Epreuve U19 Hommes
12:00	12:25	Protocoles épreuves matin
12:00	12:50	Entraînement officiel

U23 Hommes		
12:55	13:05	Appel
13:05	13:55	Epreuve U23 Hommes

Elite et U23 Femmes		
14:05	14:15	Appel
14:15	15:05	Epreuve Elite et U23 Femmes

Elite Hommes		
15:15	15:25	Appel
15:25	16:25	Epreuve Elite Hommes

16:30	16:50	Protocoles épreuves après-midi
16:30	18:00	Confirmation des coureurs, accréditations

#### dimanche

Début	Fin	Epreuve
8:00	12:00	Confirmation des coureurs, accréditations
8:00	8:45	Entraînement officiel

U17 Garçons		
8:45	9:00	Appel
9:00	9:30	Epreuve U17 Garçons
9:40	9:50	Protocole

U19 Femmes et U17 Filles		
9:45	9:55	Appel
9:55	10:35	Epreuve U19 Femmes
9:56	10:26	Epreuve U17 Filles
10:40	10:50	Protocoles

U19 Hommes		
10:50	11:05	Appel
11:05	11:45	Epreuve U19 Hommes
11:55	12:05	Protocole
11:45	12:35	Entraînement officiel

U23 Hommes		
12:40	12:50	Appel
12:50	13:40	Epreuve U23 Hommes
13:50	14:00	Protocole

Elite et U23 Femmes		
13:55	14:05	Appel
14:05	14:55	Epreuve Elite et U23 Femmes
15:05	15:15	Protocole

Elite Hommes		
15:15	15:25	Appel
15:25	16:25	Epreuve Elite Hommes
16:35	16:45	Protocole

## 7. MATERIEL

- 7.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.
- 7.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 7.3 Pour les coureurs de la catégorie U17, deux vélos maximums par coureur seront autorisés et identifiés.

## 8. PORT DES MAILLOTS

- 8.1 Les participants doivent porter les maillots ci-dessous :
  1. Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
  2. Le champion d'Europe en titre doit porter ce maillot en course
  3. Le champion national doit également porter ce maillot en course
  4. Les coureurs (Elite Hommes, U23 Hommes et Elite Femmes) des équipes reconnues par l'UCI (voir 4.4) et Teams Cyclo-cross FFC (voir 4.5) doivent porter le maillot d'équipe obligatoirement
  5. Les autres coureurs doivent porter leurs maillots de clubs, de sélection départementale ou de sélection régionale
- 8.2 Le port d'un maillot de champion régional n'est pas autorisé pour les épreuves inscrites au calendrier UCI (U19, U23 et Elite).
- 8.3 Toute infraction à ces dispositions entraîne le refus de départ, ou la mise hors course.

## 9. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

- 9.1 Attributions des dossards pour les épreuves du calendrier UCI (U19, U23 et Elite)

A la 1ère manche :	A partir de la 2ème manche :
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs classés dans le Top 50 du dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>2. Les coureurs des équipes reconnues par l'UCI (Elite et U23 uniquement)</li> <li>3. Les concurrents étrangers</li> <li>4. Les autres concurrents</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les 30 premiers de la Coupe de France</li> <li>2. Les coureurs classés dans le Top 50 du dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>3. Les coureurs des équipes reconnues par l'UCI (Elite et U23 uniquement)</li> <li>4. Les concurrents étrangers</li> <li>5. Les autres concurrents</li> </ol>

- 9.2 Attributions des dossards pour les épreuves U17 et Masters

A la 1ère manche :	A partir la 2ème manche :
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Champion de France</li> <li>2. Les autres concurrents</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les 30 premiers de la Coupe de France</li> <li>2. Les autres concurrents</li> </ol>

### 9.3 « Autres concurrents » dans l'attribution des dossards

Les coureurs sont listés par comité régional, dans l'ordre alphabétique des comités régionaux.

A l'intérieur de chaque comité régional, on placera en priorité :

- la sélection régionale
- les sélections départementales
- les clubs

Au niveau de chaque formation, les coureurs seront mis par ordre alphabétique.

### 9.4 Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

## 10. ATTRIBUTION ORDRE DE DEPART

### 10.1 Ordre de départ Elite Homme

A la 1ère manche :	A partir de la 2ème manche :
1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié	1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente	2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Homme de la saison en cours
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme	3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les coureurs des équipes UCI	4. Les concurrents étrangers
5. Les concurrents étrangers	5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Homme
6. Les 10 premiers de la Coupe de France U23 Homme de l'année précédente	6. Les autres concurrents
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France U23 Homme	
8. Les autres concurrents	

### 10.2 Ordre de départ Elite-U23 Femme

A la 1ère manche :	A partir de la 2ème manche :
1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié	1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme de l'année précédente	2. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Elite Femme de la saison en cours
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France Elite Femme	3. Les concurrentes des équipes UCI
4. Les concurrentes des équipes UCI	4. Les concurrentes étrangères
5. Les concurrentes étrangères	5. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Elite Femme
6. Les autres concurrentes	6. Les autres concurrentes



## 10.3 Ordre de départ U23 Homme

<p>A la 1ère manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs U23 Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>2. Les 20 premiers de la Coupe de France U23 Homme de l'année précédente</li> <li>3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France U23 Homme</li> <li>4. Les coureurs des équipes UCI</li> <li>5. Les concurrents étrangers</li> <li>6. Les 10 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente</li> <li>7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme</li> <li>8. Les autres concurrents</li> </ol>	<p>A partir de la 2ème manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs U23 Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France U23 Homme de la saison en cours</li> <li>3. Les coureurs des équipes UCI</li> <li>4. Les concurrents étrangers</li> <li>5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France U23 Homme</li> <li>6. Les autres concurrents</li> </ol>
---	--

## 10.4 Ordre de départ U19 Femme et U19 Homme

<p>A la 1ère manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>2. Les 20 premiers de la Coupe de France U19 de l'année précédente</li> <li>3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France U19</li> <li>4. Les concurrents étrangers</li> <li>5. Les 10 premiers de la Coupe de France U17 de l'année précédente</li> <li>6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France U17</li> <li>7. Les autres concurrents</li> </ol>	<p>A partir de la 2ème manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié</li> <li>2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France U19 de la saison en cours</li> <li>3. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France U19</li> <li>4. Les concurrents étrangers</li> <li>5. Les autres concurrents</li> </ol>
---	--

## 10.5 Ordre de départ U17 Fille et U17 Garçon

<p>A la 1ère manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les 30 premiers de la Coupe de France U17 de l'année précédente</li> <li>2. Les 30 premiers du dernier Championnat de France U17</li> <li>3. Les autres concurrents</li> </ol>	<p>A partir de la 2ème manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France U17 de la saison en cours</li> <li>2. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France U17</li> <li>3. Les autres concurrents</li> </ol>
--	--

## 10.6 Ordre de départ Masters Femmes et Hommes

<p>A la 1ère manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross de la saison précédente</li> </ol>	<p>A partir de la 2ème manche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les coureurs figurant au classement général scratch de la Coupe de France Masters Cyclo-cross de la saison en cours</li> </ol>
---	--

2. Les coureurs figurant au classement des Championnats de France Masters Cyclo-cross de la saison précédente	2. Les concurrents étrangers
3. Les concurrents étrangers	3. Les autres concurrents
4. Les autres concurrents	

#### 10.7 « Autres concurrents » dans l'ordre de départ

Le jury des arbitres composera l'ordre de départ par rotation des régions selon l'ordre fixé dans l'article 21.

Les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leur Manager Technique Territorial ou Représentant Régional, fournir à la FFC l'ordre de tous leurs coureurs par catégorie.

Ces listes seront communiquées par mail auprès de la FFC et du prestataire informatique au plus tard le jeudi précédant le week-end de compétitions à 17h00. A défaut de cette communication, le jury des arbitres procédera à un tirage au sort.

#### 10.8 Lorsqu'il s'agit de prendre en compte le classement cyclo-cross UCI, c'est le dernier classement publié avant l'épreuve qui est appliqué.

#### 10.9 Sur avis de la DTN, un concurrent pourra être replacé sur la grille de départ, derrière les coureurs classés dans le dernier classement cyclo-cross UCI publié.

Cette demande devra être adressée au président du jury des arbitres au plus tard le jeudi précédant le week-end de compétitions à 17h00.

#### 10.10 Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

## 11. VALIDATION ET OUVERTURE DU CIRCUIT

#### 11.1 La validation du circuit de compétition se déroulera le vendredi à 13h30, en présence :

- Du Président du Jury
- D'un membre de la Direction Technique Nationale de la FFC
- D'un membre de la Direction des Évènements et de la Réglementation Sportive de la FFC
- De membres du comité local d'organisation : responsable du comité local d'organisation et/ou responsable circuit

Lors de cette réunion, aucun coureur sur son vélo n'est autorisé à circuler sur le circuit d'entraînement et/ou de compétition, seule une reconnaissance à pied est possible à cet horaire par les coureurs et leur encadrement technique.

#### 11.2 L'accès au circuit d'entraînement et/ou de compétition par les coureurs peut se faire selon le programme sportif (voir chapitre 6) de ce présent règlement et selon les règles ci-dessous :

- Sur les horaires indiqués, les sportifs pourront effectuer leurs entraînements à vélo aux allures souhaitées.
- Le jour des compétitions 45 minutes avant l'heure d'appel de la 1ère épreuve de la journée
- Le jour des compétitions pendant la pause déjeuner seulement si le circuit est libéré de tout coureur de l'épreuve précédente

## 12. ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE

---

- 12.1 Les coureurs seront regroupés par :
- Comité Régional, quelle que soit la structure sous laquelle ils évoluent (clubs, sélection départementale, sélection régionale)
  - Équipe Cyclo-cross UCI
  - Team Cyclo-cross FFC
- 12.2 Le Président du Jury des arbitres prédéterminera le nombre de boxes par structure (Comité Régional et Equipe Cyclo-cross) et par catégorie en fonction du nombre de partants.
- 12.3 Un tirage au sort sera effectué informatiquement avec le prestataire informatique neutre en collaboration avec le jury des arbitres, communiqué par mail et affiché sur site.
- 12.4 Les mécaniciens ou accompagnateurs techniques ayant besoin d'un accès dans le poste de dépannage pour un soutien mécanique auprès des coureurs seront accrédités d'un bracelet de couleur différente pour chaque catégorie d'âge et donc chaque épreuve de la journée de Coupe de France.

## 13. APPEL DES COUREURS

---

- 13.1 Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par les membres du jury des arbitres qui font foi.
- 13.2 Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :
- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ
  - Si un coureur appelé est absent ou en retard, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ au moment de son arrivée dans la zone d'appel des coureurs.

## 14. REGLE DES 80% ET COUREURS DOUBLES

---

- 14.1 La règle des 80% est appliquée pour toutes les épreuves (de U17 à Elite).
- Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.
- Cette règle ne sera pas appliquée sur les épreuves Masters.
- 14.2 La règle des coureurs doublés est appliquée pour les épreuves Masters.
- Les coureurs doublés doivent quitter le parcours au plus tard dans l'avant dernier tour et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.
- 14.3 Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.
- 14.4 Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres

## 15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 15.1 Les cérémonies protocolaires se feront en fin de matinée et fin d'après-midi pour les épreuves du samedi. Elles se dérouleront juste après chaque épreuve pour la journée du dimanche.
- 15.2 La répartition des cérémonies protocolaires est indiquée sur le programme sportif (voir chapitre 6)
- 15.3 Pour chaque podium d'une manche de Coupe de France seront récompensés les 3 premiers(ères) des classements Scratch ; Elite Hommes, Elite-U23 Femmes, U23 Hommes, U19 Hommes, U19 Femmes, U17 Garçons, U17 Filles, Masters Hommes 1 à 3 (35-49 ans), Masters Hommes 4 à 8 (50 ans et +) et Masters Femmes 1 à 8 (35 ans et +)
- 15.4 Lors de la finale de la Coupe de France (9-10 décembre) seront récompensés les 3 premiers(ères) des classements généraux finaux ; Elite Hommes, Elite-U23 Femmes, U23 Hommes, U19 Hommes, U19 Femmes, U17 Garçons, U17 Filles, ainsi que toutes les catégories d'âge Masters 1 à 8 (H et F).
- 15.5 Durant la cérémonie protocolaire, les lauréats devront se présenter en tenue de coureurs. Le port de casquette, bonnet, lunettes, pantalon, collant ou sur-chaussures est libre lors de la cérémonie protocolaire de la Coupe de France, mais le coureur devra porter sur son buste les couleurs et partenaires avec lesquels il a participé à la course et sous lesquels il a été engagé.
- 15.6 Lors des protocoles officiels, ne doivent être présent que les seuls coureurs concernés, les officiels et quelques membres de l'organisation.

## 16. CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

- 16.1 Le classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Cyclo-cross suivant des barèmes définis.
- 16.2 Tous les coureurs français et étrangers participant à au moins une des manches de la Coupe de France peuvent figurer au classement général de la Coupe de France.
- 16.3 La Coupe de France de Cyclo-cross se compose de 6 manches pour les catégories dites UCI (U19, U23, Elite) tandis que les catégories U17 et Masters ont 3 manches sur la saison.
- 16.4 Barème d'attribution des points par manche pour les catégories U17 à Elite :
- 16.5 1er : 45 pts, 2e : 42 pts, 3e : 40 pts, 4e : 39 pts, 5e : 38 pts, 6e : 37 pts, 7e : 36 pts, 8e : 35 pts, 9e : 34 pts, 10e : 33 pts, 11e : 32 pts, 12e : 31 pts, 13e : 30 pts, 14e : 29 pts, 15e : 28 pts, 16e : 27 pts, 17e : 26 pts, 18e : 25 pts, 19e : 24 pts, 20e : 23 pts, 21e : 22 pts, 22e : 21 pts, 23e : 20 pts, 24e : 19 pts, 25e : 18 pts, 26e : 17 pts, 27e : 16 pts, 28e : 15 pts, 29e : 14 pts, 30e : 13 pts, 31e : 12 pts, 32e : 11 pts, 33e : 10 pts, 34e : 9 pts, 35e : 8 pts, 36e : 7 pts, 37e : 6 pts, 38e : 5 pts, 39e : 4 pts, 40e : 3 pts
- 16.6 Barème d'attribution des points par manche pour les catégories Masters :
- 16.7 1er : 45 pts, 2e : 42 pts, 3e : 40 pts, 4e : 39 pts, 5e : 38 pts, 6e : 37 pts, 7e : 36 pts, 8e : 35 pts, 9e : 34 pts, 10e : 33 pts, 11e : 32 pts, 12e : 31 pts, 13e : 30 pts, 14e : 29 pts, 15e : 28 pts, 16e : 27 pts, 17e : 26 pts, 18e : 25 pts, 19e : 24 pts, 20e : 23 pts, 21e : 22 pts, 22e : 21 pts, 23e : 20 pts, 24e : 19 pts, 25e : 18 pts, 26e : 17 pts, 27e : 16 pts, 28e : 15 pts, 29e : 14 pts, 30e : 13 pts, 31e : 12 pts, 32e : 11 pts, 33e : 10 pts, 34e : 9 pts, 35e : 8 pts, 36e : 7 pts, 37e : 6 pts, 38e : 5 pts, 39e : 4 pts, 40e : 3 pts, 41e à dernier : 1 pt
- 16.8 Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte des critères suivants dans l'ordre :

- Le plus grand nombre de participations parmi les manches de Coupe de France
- Le plus grand nombre de meilleures places obtenues parmi les manches de Coupe de France
- Le classement de la dernière épreuve est prépondérant

## 17. ATTRIBUTION DES POINTS UCI

- 17.1 Les épreuves U19, U23 et Elite sont enregistrées au calendrier UCI en classe 2 et attribuent des points au classement individuel UCI de Cyclo-cross.
- 17.2 Barème d'attribution des points UCI par manche pour les catégories Elite (Homme et Femme) :  
1er : 40 pts, 2e : 30 pts, 3e : 20 pts, 4e : 15 pts, 5e : 10 pts, 6e : 8 pts, 7e : 6 pts, 8e : 4 pts, 9e : 2 pts, 10e : 1 pt
- 17.3 Barème d'attribution des points UCI par manche pour les catégories U23 Homme et U19 (Homme et Femme) :  
1er : 30 pts, 2e : 20 pts, 3e : 15 pts, 4e : 12 pts, 5e : 10 pts, 6e : 8 pts, 7e : 6 pts, 8e : 4 pts, 9e : 2 pts, 10e : 1 pt

## 18. PUBLICATION DES RESULTATS

- 18.1 Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme : [www.fcc.fr](http://www.fcc.fr)

## 19. PRIX COUREURS

- 19.1 La dotation des épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross est présentée ci-dessous pour chaque manche et chaque catégorie selon la grille définie par les obligations financières UCI en classe 2.

Ranking / Classement	MEN & WOMEN ELITE / HOMMES & FEMMES ELITE	MEN UNDER 23 / HOMMES MOINS DE 23 ANS	MEN & WOMEN JUNIOR / HOMMES & FEMMES JUNIORS
	Class 2 / Classe 2		
1st / 1er	350 €	175 €	150 €
2nd / 2ème	180 €	120 €	100 €
3rd / 3ème	120 €	90 €	70 €
4th / 4ème	90 €	70 €	60 €
5th / 5ème	85 €	60 €	50 €
6th / 6ème	80 €	50 €	50 €
7th / 7ème	75 €	50 €	50 €
8th / 8ème	70 €	50 €	40 €
9th / 9ème	65 €	50 €	40 €
10th / 10ème	60 €	50 €	40 €
11th / 11ème	55 €	30 €	30 €
12th / 12ème	50 €	30 €	30 €
13th / 13ème	45 €	30 €	30 €
14th / 14ème	40 €	30 €	30 €
15th / 15ème	35 €	30 €	30 €
16th / 16ème	25 €	20 €	
17th to 20th / 17ème à 20ème	25 €	20 €	
<b>Total</b>	<b>1'525 €</b>	<b>1'015 €</b>	<b>800 €</b>

- 19.2 Des prix sont remis aux 5 premiers coureurs du classement général de la Coupe de France pour les catégories U19 (H et F), U23 H, Elite (H et F).
- U19 (H et F) : 1er : 800 €, 2e : 400 €, 3e : 200 €, 4e : 100 €, 5e : 100 €
  - U23 Homme : 1er : 1000 €, 2e : 700 €, 3e : 300 €, 4e : 100 €, 5e : 100 €
  - Elite (H et F) : 1er : 1500 €, 2e : 1000 €, 3e : 500 €, 4e : 150 €, 5e : 150 €

Le montant total des prix remis au Classement Général de la Coupe de France Cyclo-cross est de 12 000€.  
La FFC reversera les prix, après homologation des résultats, à la fédération nationale ou au comité régional du coureur.

## 20. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- 20.1 Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge. Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.
- U17 Fille : Les 25 premières de la Coupe de France et quotas libres par Comité Régional
  - U17 Garçon : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par Comité Régional
  - U19 Femme : Les 20 premières de la Coupe de France et quotas libres par Comité Régional
  - U19 Homme : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par Comité Régional
  - U23 Homme : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par Comité Régional
  - Elite Femme : Les 25 premières de la Coupe de France et quotas libres par Comité Régional
  - Elite Homme : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par Comité Régional

## 21. ORDRE DES COMITES REGIONAUX

Ci-après le tirage au sort des Comités Régionaux applicable à l'ensemble des catégories et des différentes manches de Coupes de France :

- 21.1 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour les catégories Masters :

Corse ; Occitanie ; La Réunion ; Polynésie Française ; Mayotte ; Ile-de-France ; Martinique ; Bourgogne-Franche-Comté ; Nouvelle-Aquitaine ; Bretagne ; Grand Est ; Centre-Val de Loire ; Normandie ; Guadeloupe ; Région Sud ; Hauts-de-France ; Guyane ; Pays de la Loire ; Nouvelle Calédonie ; Auvergne-Rhône-Alpes

- 21.2 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie U17 Fille :

Région Sud ; Nouvelle-Aquitaine ; Bretagne ; Occitanie ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Nouvelle Calédonie ; Bourgogne-Franche-Comté ; Martinique ; Guadeloupe ; Normandie ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Pays de la Loire ; La Réunion ; Polynésie Française ; Mayotte ; Grand Est ; Corse ; Guyane ; Centre-Val de Loire

- 21.3 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie U17 Garçon :

Occitanie ; Guyane ; Corse ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Hauts-de-France ; Nouvelle-Aquitaine ; Bretagne ; Bourgogne-Franche-Comté ; Martinique ; Région Sud ; Nouvelle Calédonie ; Ile-de-France ; Normandie ; Grand Est ; Polynésie Française ; Pays de la Loire ; La Réunion ; Centre-Val de Loire ; Guadeloupe ; Mayotte

- 21.4 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie U19 Femme :

Pays de la Loire ; Centre-Val de Loire ; Mayotte ; Guyane ; Occitanie ; Corse ; Martinique ; Ile-de-France ; Normandie ; Nouvelle Calédonie ; Bretagne ; Guadeloupe ; Bourgogne-Franche-Comté ; Nouvelle-Aquitaine ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Région Sud ; Grand Est ; Polynésie Française ; Hauts-de-France ; La Réunion

- 21.5 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie U19 Homme :

Martinique ; Ile-de-France ; Corse ; La Réunion ; Occitanie ; Mayotte ; Centre-Val de Loire ; Bretagne ; Normandie ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Hauts-de-France ; Région Sud ; Nouvelle-Aquitaine ; Guadeloupe ; Bourgogne-Franche-Comté ; Polynésie Française ; Pays de la Loire ; Guyane ; Grand Est ; Nouvelle Calédonie

21.6 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie U23 Homme :

Grand Est ; Occitanie ; La Réunion ; Nouvelle Calédonie ; Nouvelle-Aquitaine ; Mayotte ; Ile-de-France ; Région Sud ; Polynésie Française ; Corse ; Normandie ; Pays de la Loire ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Guyane ; Martinique ; Bourgogne-Franche-Comté ; Guadeloupe ; Bretagne ; Hauts-de-France ; Centre-Val de Loire

21.7 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie Elite Femme :

Auvergne-Rhône-Alpes ; Guyane ; Normandie ; La Réunion ; Hauts-de-France ; Nouvelle-Aquitaine ; Région Sud ; Corse ; Pays de la Loire ; Nouvelle Calédonie ; Occitanie ; Ile-de-France ; Bourgogne-Franche-Comté ; Mayotte ; Martinique ; Centre-Val de Loire ; Polynésie Française ; Bretagne ; Guadeloupe ; Grand Est

21.8 Tirage au sort des Comités Régionaux applicable pour la catégorie Elite Homme :

Guyane ; Pays de la Loire ; Bretagne ; Guadeloupe ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Grand Est ; La Réunion ; Nouvelle Calédonie ; Nouvelle-Aquitaine ; Hauts-de-France ; Mayotte ; Bourgogne-Franche-Comté ; Occitanie ; Corse ; Polynésie Française ; Centre-Val de Loire ; Ile-de-France ; Normandie ; Martinique ; Région Sud